

Règlement 5 km de la Métropole du Grand Nancy

Course solidaire au profit d'Alzheimer

Dimanche 13 septembre 2026

Art 1 : Le 5km de la Métropole du Grand Nancy est organisé par l'association France Alzheimer Meurthe et Moselle.

Art 2 : Le parcours de 5km est conforme au règlement international IAAF et FFA.

Art 3 : L'épreuve du 5km est ouverte aux coureurs hommes et femmes, licenciés et non licenciés nés en 2010 et avant, **avec une jauge maximum de 1000 participants.**

Art 4 : Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police individuelle « Accident ». Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence 2025/2026. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement. Toutes les personnes inscrites doivent avoir pris connaissance de ce règlement.

Art 5 : Pour pouvoir participer à la course les athlètes licenciés et non-licenciés doivent présenter impérativement à leur inscription un des documents suivants :

- une photocopie de la licence FFA Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass « j'aime courir ».

- un PPS (Parcours Prévention Santé) : <https://pps.athle.fr/>.

Attention aucun dossard ne sera distribué sans la présentation d'un de ces documents

Art 6 : Le retrait des dossards se fera au stade Raymond Petit **le samedi 12 septembre de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30 et le jour de la course à partir de 8h00.**

Art 7 : Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Aucun suiveur n'est autorisé, sous peine de disqualification de l'athlète.

Art 8 : Sécurité : suite aux dispositions du plan Vigipirate renforcé, les participants ne pourront pas courir avec un sac à dos, hormis le Camelbak, un contrôle sera effectué à l'entrée du sas de départ.

Art 9 : Consigne : un stand consigne est prévu au stade Raymond Petit (Dépôt et Retrait sur présentation du dossard.).

Art 10 : Coupes à tous les vainqueurs du 5km de chaque catégorie de cadet à master 0/1/2/3/4/5/6.

Primes d'arrivée aux vainqueurs du classement scratch hommes et femmes.

Art 11 : Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. En cas d'annulation de l'épreuve sur requête de l'autorité administrative, les frais d'engagements seront remboursés à la hauteur de 6 euros.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé, toute personne rétrocédant son dossard à un tiers sera reconnue responsable en cas d'accident survenu et provoqué pendant la course par cette dernière et cette tierce personne sera disqualifiée.

Art 12 : Les concurrents disposeront d'un **temps maximum autorisé de 1h00** pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée, après ce délai les commissaires de courses élimineront les concurrents.

Art 13 : Athlètes Handisport : l'accès aux épreuves est autorisé aux athlètes Handisport à la condition que ceux-ci puissent effectuer l'épreuve sans gêne, ni risque particulier pour eux-mêmes ou pour les autres concurrents. Il ne fera pas l'objet d'un classement distinct.

Art 14 ; Droit à l'image : de par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur, ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

Art 15 : Les inscriptions pour le 5km du samedi 12 septembre et le jour de la compétition seront majorées de **2 €**.

Art 16 : la recette sera reversée à l'association France Alzheimer Meurthe et Moselle.

Art 17 : Horaires de départ et droit d'engagement

Départ : 9h30

Tarif inscription : 10 euros

Maillot technique à chaque participant